

| | | |
|-----------------------------|---|-------------|
| Direction Régionale | FICHE D'EMPLOI | |
| | CHEF DE LA DIVISION VETERINAIRE | |
| Division Vétérinaire | Relations hiérarchiques : - Est rattaché au Directeur Régional de l'ONSSA | Version : C |

Définition de l'emploi

Est chargé de veiller à la mise en œuvre, dans sa zone d'action, des programmes en matière de santé et de protection animale, et de sécurité sanitaire des produits animaux et d'origine animale et des aliments pour animaux.

Missions

- Apporter un appui technique au DR pour le pilotage et la coordination, au niveau régional et aux frontières, de sa zone d'action, des activités en matière de santé animale, de sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale, des aliments pour animaux et de l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaire privées ;
- Veille à la mise en œuvre, dans sa zone d'action, des programmes et activités en matière de sécurité sanitaire des aliments, des denrées animales et d'origine animale et des aliments pour animaux, du contrôle de l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaire privées, des activités d'identification et la traçabilité des animaux et des produits animaux et des agréments sanitaires ;
- Assure l'animation et la coordination du réseau des services relevant de sa zone d'action et la cohérence de leurs actions, pour son domaine d'activité.

Description des Activités

- 1. Apporte un appui technique au DR pour le pilotage, la coordination et le suivi des activités des divisions et services relevant de sa zone d'action:**
 - Participe à l'élaboration des plans ou programmes de surveillance ou de contrôle dans lesquels interviennent les divisions, les services, les DCQ et les laboratoires relevant de sa zone d'action ;
 - Coordonne la programmation des activités, pour une optimisation des moyens des services opérationnels;
 - Assure, en coordination avec les services concernés, la planification opérationnelle des activités programmées, y compris les urgences;
 - Suit les activités relevant des plans ou programmes de surveillance ou de contrôle pour sa zone d'action ;
 - Collecte les informations relatives aux activités de sa région, en assure une synthèse périodique, et une analyse technique et la transmet au directeur régional de l'ONSSA;
 - Assure le suivi des indicateurs d'activités pour son domaine et sa zone d'action.
- 2. Veiller à la mise en œuvre, dans sa zone d'action, des programmes en matière de sécurité sanitaire :**
 - Veille à la mise en œuvre des programmes en matière de santé et protection animale ;
 - Veille à la mise en œuvre des plans de contrôle sanitaire vétérinaire, et de l'inspection des produits animaux et d'origine animale ;
 - Veille au contrôle de l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaire privés ;
 - Veille à la mise en œuvre du contrôle de l'identification animale et de la traçabilité des animaux ;
 - Veille à l'agrément sanitaire des établissements.
- 3. Assurer l'animation des réseaux et la cohérence des actions:**
 - Veille à la cohérence des orientations et objectifs de service avec la stratégie de l'ONSSA et entre eux;

- Pilote les activités d'harmonisation des méthodes de travail au sein du réseau régional pour son domaine d'activité ;
- Coordonne l'élaboration du plan de formation des services de sa zone d'action, pour son domaine d'activité et négocie les arbitrages techniques avec le directeur régional;
- Participe à la programmation et au suivi des audits qualité internes des services de sa zone d'action, et au suivi des plans d'action qui en résultent;
- Participe à la préparation de la revue de direction régionale pour son domaine d'activité ;
- Facilite l'interface technique entre les directions et divisions techniques centrales et les structures de sa zone d'action.

Critères d'évaluation

- Bon suivi de l'exécution des programmes de protection et de santé animale et de sécurité sanitaire des produits alimentaires ;
- Qualité de la coordination technique avec les différents services au niveau régional et de la collaboration avec le directeur régional.

Formation

- Médecin Vétérinaire ;
- Expérience professionnelle d'au moins 4 ans dans le domaine vétérinaire.

Compétences et qualités

- Rigoureux ;
- Bonnes connaissances techniques dans le domaine vétérinaire ;
- Sens du relationnel ;
- Esprit de synthèse ;
- Capacité d'analyse ;
- Sens de l'organisation ;
- Célérité ;
- Bon relationnel ;
- Bonne connaissance du secteur ;
- Capacité managériale.